

Négociateur

Technico-Commercial

Prospectez, négociez et fidélisez en environnement omnicanal. Un titre d'État reconnu, délivré par le Ministère du Travail.

12-24 mois

Durée

Alternance / CPF

Financement

10/06/2029

Validité

100 % éligible CPF

Financement CPF

LE MÉTIER

Le **Négociateur Technico-Commercial** développe le portefeuille clients de son entreprise sur un secteur défini. Il mène des actions de prospection digitale et terrain, conçoit des propositions techniques sur-mesure, négocie et conclut des ventes, puis assure la fidélisation client. Il pilote son activité en autonomie dans le respect de la politique commerciale.

PROGRAMME — 2 BLOCS DE COMPÉTENCES

BC01 — Stratégie commerciale omnicanale

- › Veille commerciale & analyse marché
- › Conception du plan d'actions commerciales
- › Prospection digitale et terrain
- › Suivi des performances & actions correctives

01

BC02 — Négociation & expérience client

- › Valorisation de l'image entreprise
- › Conception d'une solution technique adaptée
- › Négociation et conclusion de la vente
- › Fidélisation et consolidation client

02

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Négociateur Technico-Commercial

Chargé(e) d'Affaires

Commercial(e) Terrain B2B

Attaché(e) Commercial(e)

Commercial(e) Banque/Assurance

Technico-Commercial Industrie

Conditions d'accès · Évaluation · Financement

CONDITIONS D'ACCÈS

Niveau requis	Bac général, technologique ou professionnel, ou expérience équivalente validée.
Voies d'entrée	Apprentissage · Contrat de professionnalisation · Formation continue · VAE · CPF
Prérequis	Motivation pour les métiers de la vente, aisance relationnelle, expression écrite et orale correcte.
Sélection	Dossier de candidature + entretien de motivation avec l'équipe pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1	Évaluations en cours de formation (ECF) Mises en situation professionnelle tout au long du parcours pour valider chaque bloc de compétences.
2	Dossier Professionnel Synthèse des missions réalisées en entreprise et en formation, attestant des compétences acquises.
3	Jury Professionnel Entretien final devant un jury d'experts, conforme au référentiel du Ministère du Travail.
★	Certification partielle En cas de réussite partielle, des CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) sont délivrés par bloc.

INTÉRESSÉ(E) ?

Candidatez maintenant

■ 01 89 48 05 59

✉ rh.academy.pro@gmail.com